

prix ! Tant elles sont calmes, tranquilles, intimes et saintes les jouissances même d'un instant que la religion catholique seule procure, et à ceux qui sont l'objet actuel et spécial de ses faveurs, et même à ceux qui n'en sont que les simples témoins ! Bien souvent de douces larmes ont mouillé nos paupières, durant le chant de ces cantiques de reconnaissance et d'amour proférés successivement et à tour de rôle par la double rangée d'enfants Canadiens et Anglais, appelés à la Confirmation ! Bien souvent notre cœur a tressailli aux doux et suaves accords que faisaient retentir le bel orgue de la Cathédrale, sous les doigts exercés de Rév. P. Trudeseu, qui avait bien voulu rehausser par la musique l'éclat de cette cérémonie religieuse. Nul doute que ces jeunes et innocents ne ressentissent plus intimement eux-mêmes ces merveilleux effets des rites sacrés. On pouvait les voir en quelque sorte empreints sur leurs pieuses et douces physionomies, si calmes, si recueillies, et qui paraissaient pourtant animées du feu intérieur de cet Esprit qui venait de se communiquer à eux. Nous nous sommes tous retirés édifiés de leur belle et bonne tenue, de leur extérieur humble et modeste, et de toutes ces dispositions de ferveur religieuses qui honorent, non seulement les enfants, mais aussi les dignes Missionnaires qui les dirigent.

(Communiqué.)

**Le Progrès.**

OTTAWA, HAUT-CANADA.

Samedi, 10 Juillet, 1858.

COLONISATION.

Nous sommes forcé de remettre à un prochain numéro un nouvel article au sujet de la colonisation. Ce thème, que nous considérons comme d'importance vitale pour cette partie de notre pays, est celui que nous avons le plus à cœur d'étudier et de développer. C'est, à notre point de vue, la question majeure à agiter, à nous occuper. Nous avons déjà exprimé nos sentiments là-dessus d'une manière générale ; maintenant, nous voulons entrer dans les détails.

Une excursion rapide, faite au commencement de cette semaine, dans quelques paroisses de la Seigneurie de la Petite-Nation, nous met en mesure de traiter la question de colonisation d'une manière encore plus assurée, plus précise qu'auparavant. Mais, en même temps, nous regrettons que la perte de temps ainsi occasionnée par notre voyage dans ces campagnes, nous empêche de nous étendre, autant que nous le désirons, dans ce présent numéro. Cette visite nous est chère, non seulement pour les informations précieuses que nous avons recueillies, mais d'avantage à cause de la politesse, de l'urbanité et des égards que nos bons amis et nos nouvelles connaissances dans Bonsecours, Papineauville et St. André Avelin ont eus pour nous. Cette bonhomie proverbiale, ce bon cœur reconnu du Canadien ne se démentent jamais. Quoique bien éloigné de ce cher Bas-Canada, comme nos populations rurales Canadiennes conservent pures nos anciennes mœurs ! Comme on cultive toujours cette douce affabilité, cette modeste et bienveillante sympathie envers ses frères d'origine, de race et de religion ! O Canada, heureux pays, que ne fut-ce ton sort de n'être habité et peuplé que par les descendants de ceux qui vinrent les premiers planter sur ton sol le germe de la nationalité française !

**Cérémonie Religieuse.**

Nous avons encore eu le bonheur d'être témoin d'une cérémonie religieuse, dont l'impression douce et salutaire demeurera longtemps gravée dans notre cœur. Nous voulons parler de la cérémonie de la prise de l'habit religieux, qui eut lieu le 9 courant, dans la chapelle du Couvent des Sœurs Grises de cette ville. Arrivé dans ce lieu saint dès les six heures du matin, nous y trouvâmes déjà rendue toute la Congrégation de cette maison religieuse, rangée en deux lignes de jeunes pensionnaires vêtues de leur costume bleu, la tête modestement couverte de longs voiles blancs, agouillées dans la position la plus recueillie et la plus pieuse. Les bonnes Sœurs se tenaient en arrière et le long des files donnant, elles, par leur maintien, l'exemple de la dévotion et de la sincère piété. Déjà cette petite troupe de jeunes vierges implorait depuis une heure les grâces et les bénédictions du Ciel sur leurs compagnes qui occupaient le milieu de l'enclos et qui venaient publiquement, par

des vœux solennels, s'enrôler sous la bannière des servantes de Dieu et renoncer, pour secourir l'humanité souffrante, aux pompes, aux attraits et aux plaisirs de la terre. Oh ! quel touchant spectacle que de voir ces jeunes personnes aller solliciter au pied de l'autel, des mains du ministre du Seigneur, l'habit religieux, la livrée de ses servantes ; promettre devant le Saint des Saints foi et fidélité à Celui à qui elles se donnent sans réserve en ce monde ! La cérémonie de cette circonstance fut, sous tous les rapports, digne et de la majesté du rite catholique et de la manière dont elle fut accomplie. Le Rév. P. Honorat officia et fit une des plus touchantes allocutions qu'il nous ait jamais été donné d'entendre. Avec quelle onction, quelle paternelle sympathie le bon Père établit le mérite, les grâces et la sainteté de la vie religieuse ! Avec quel doux langage il déroula les rigueurs du service auquel ces jeunes filles se consacraient, et la magnifique et éternelle récompense que Dieu réserve à ces fidèles servantes.

Les demoiselles qui ont pris l'habit religieux, le 2 juillet, sont : Dlle Mary Louisa Foran ; Dlle Maria Ward, dite sœur Rodriguez ; Dlle Maria Handyside, dite sœur Marie de la Providence et Dlle Margaret Sheridan, dite sœur Marie.

Le chant qui accompagna l'orgue, durant cette sainte cérémonie, fut à la hauteur des talents et de la réputation des Sœurs qui enseignent la musique dans notre couvent. Nous l'avons admiré, tant pour la beauté des morceaux et la parfaite exécution, que pour l'excellence et la richesse des voix qui y prirent part. Nous sommes redevable au Rév. P. Honorat, supérieur des Oblats de Bytown, de l'avantage d'avoir pu assister à cette intéressante cérémonie.

**SABATIER.**

Nous nous hâtons d'apprendre à nos concitoyens la bonne nouvelle de la visite du grand artiste SABATIER, à Ottawa. Ce soir même, dans la Salle de la Tempérance, les amateurs de la vraie musique, ceux qui honorent et encouragent le vrai talent, auront l'occasion d'entendre l'un des premiers pianistes du monde. Et nos compatriotes s'empresseront à se rendre au concert de Sabatier, surtout pour la double raison de sa haute réputation, et parce qu'il a adopté le Canada pour sa future patrie.

Nous prions nos lecteurs de bien faire attention à l'annonce de M. Isidore Traversy, qui se trouve dans nos colonnes de ce jour. Si un Canadien doit, par sa probité, son affabilité et ses bonnes manières, mériter l'encouragement de ses compatriotes, c'est bien M. Traversy. Et, déjà, le public a bien reconnu tous les titres qu'a ce monsieur à leur faveur, car depuis qu'il a ouvert, environ trois semaines, les acheteurs affluent chez lui de tous côtés. Son fonds est riche, varié, et ce qui mieux est, à très grand marché.

**Faits Divers.**

— L'OR DANS L'ILE DE VANCOUVER. — La nouvelle des découvertes du précieux métal dans cette région continue à faire sensation. Les chercheurs d'or s'y rendent en masse. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans nos échanges.

« Ces jours derniers deux ou trois Canadiens sont parvenus à descendre après avoir couru bien des dangers, et l'un d'eux a les pieds gelés. C'est une Russie que ce pays-ci, et il faut encore remonter à vol d'oiseau de deux degrés de latitude ; les montagnes sont toutes couvertes de neige. Ces personnes nous ont dit, qu'on ne peut pas beaucoup travailler en ce moment parce qu'il y a trop d'eau, et, qu'à cause de cela, on ne peut faire des travaux d'installation ; pourtant les Indiens trouvent de l'or et très gros ; ils dédaignent de ramasser le fin. Les Canadiens disent que les découvertes sont loin d'être finies, et comptent y retourner dans quelques semaines.

« La Compagnie de la Baie d'Hudson est ici seule souveraine, et a exclusivement le monopole du commerce ; personne ne peut importer ici (excepté ceux qui parlent français). Si on veut s'y établir il faut se fournir à ces magasins privilégiés qui ont augmentés leurs articles d'environ 50 pour cent, et font ainsi de bonnes affaires ; ils exigent des Indiens des livres d'or pour des babioles, couvertures de laine, vieux vêtements, etc. ; ce sont là de bien heureux monopolistes.

« Victoria sera peut-être plus tard une ville florissante, mais il faudrait qu'il y eût plus de ressources commerciales ; le gouverneur, hom-

me d'un certain âge, véritable gentleman anglais, est d'une grande affabilité pour tout ce qui est français ou en parle la langue.

— L'empereur de la Chine ne paye ses médecins que quand il est en bonne santé. Aussitôt qu'il tombe malade, on suspend les traitements du corps médical jusqu'au parfait rétablissement de Sa Majesté Impériale. On affirme que ses maladies ne durent jamais longtemps.

— Une institutrice demandait hier à ses élèves : — Pourquoi prions-nous le bon Dieu pour le pain quotidien ? pourquoi ne pas le demander pour quatre ou cinq jours ? pour toute une semaine ? — Mais, dit une petite fille avec ingénuité, parce qu'il se gâterait.

— LE YANKEE. — Qu'est-ce qu'un Yankee ? — Un Yankee est un être qui ressemble beaucoup à un homme ; — un être qui ne se découvrirait pas pour parler à un roi ; — un être qui n'a qu'un vieux paletot bleu et un chapeau si mauvais qu'un juif s'il osait l'acheter, ne le revendrait pas à un sous de bénéfice ; — un être qui embrasserait une reine comme il embrasse sa sœur ; — un être enfin qui trafiquerait avec le Bon Dieu si le Bon Dieu voulait trafiquer avec lui.

— Le célèbre professeur Agassiz, après avoir refusé l'année dernière les offres de S. M. l'empereur des Français, est sur le point d'accepter le poste éminent de directeur-général du Musée d'Histoire Naturelle au jardin des Plantes avec 25,000 francs d'appointement et la perspective de devenir sénateur, ce qui lui donnerait en outre un revenu de 30,000 francs. L'illustre savant a consenti à se rendre à Paris pour s'entendre avec l'empereur.

— La Cie. du Grand Tronc vient d'introduire sur la ligne une amélioration considérable en faisant construire des chars pour dormir, qui feront partie du train de nuit ; se dirigeant sur Toronto. Ces voitures remédient à un grand inconvénient et seront certainement appréciées par tous les voyageurs. Les lits sont établis sur le même principe, ils sont aussi commodes et aussi confortable que ceux qui sont à bord des steamboats.

— Le 26 juin dernier il a été expédié du port de Chicago 1,860 barils de farine, 92,338 bushels de blé, 148,490 bushels de maïs, et 117,643 bushels d'avoine, — ce qui fait en tout 366,771 bushels de grain.

— Les blés ont déjà beaucoup souffert de la rouille et des vers dans plusieurs comtés du centre de l'Illinois.

— Louisville possède le clocher le plus élevé et le puits le plus profond des Etats Unis. Le clocher de l'église St. Louis de cette ville, a 366 pieds de haut, c'est-à-dire 22 pieds de plus que celui de Trinity Church, de New-York. Le nouveau puits artésien qui vient d'être terminé à Louisville, a 1,900 pieds de profondeur. C'est le puits le plus profond qui existe dans le monde. Après lui vient celui de Grenelle, France, qui a 1,390 pieds.

— Un voyageur assure qu'une fois dans sa vie il a vu des hommes ne se mêlant que de leurs propres affaires. C'était sur mer, lorsque les passagers de son navire étaient trop nombreux pour s'occuper des affaires des autres.

— Nous connaissons un homme dans l'Ouest, qui a démenagé si souvent, que toutes les fois qu'une voiture couverte en telle s'arrête devant sa porte, ses poules se couchent sur le côté et croisent leurs pattes pour qu'on les attache, croyant qu'elles vont encore voyager. (Journal de l'Illinois.)

**Revue des Journaux.**

— Exposition Provinciale. — L'exposition annuelle d'agriculture, des arts et de l'industrie pour le Bas Canada aura lieu dans cette ville les 29 et 30 Sept. et le 1er Oct. prochain. Le comité local, après avoir examiné et discuté les offres d'emplacement, a décidé en définitive que l'exposition aurait lieu sur les terrains de la Pointe St. Charles, au même endroit que l'an dernier. La difficulté de trouver des bâtiments appropriés à l'exposition des travaux d'arts, et en même temps des terrains suffisants pour l'exposition d'agriculture le détermine à cette décision. (Patrie.)

— QUADRUPLE EXECUTION. — La journée de vendredi dernier, 25 courant, figurera dorénavant comme un jour néfaste dans les annales criminelles du continent américain. Tandis que 5 à 6 milles personnes assistaient vendredi dernier, à Montréal, à l'exécution des deux meurtriers de St. Jérôme, une foule non moins grande se pressait le même jour, et à la même heure au supplice de deux autres criminels sa-

voir James Bowers, pendu à Washington, et James McGee, exécuté à Boston pour le meurtre d'un des géoliers de cette ville.

— Pêcherie. — La pêche paraît être abondante sur les côtes des provinces du golfe St. Laurent et il y a dans les ports un grand mouvement de navires. Une preuve de l'augmentation des affaires de la pêche c'est que le poisson beaucoup augmenté de prix.

**MEURTRE DE ST. JÉRÔME.**

*Exécution des Coupables.*

Anne Crispin, dite Bésile, femme d'une réputation odieuse, avait noué un commerce illicite avec le nommé Antoine Desforges, cordonnier, demeurant à St. Jérôme. Ces relations, commencées vers 1856, se continuèrent après la mort du mari de la femme Bésile, arrivée subitement en 1857. La rumeur publique accusa l'épouse infidèle d'avoir empoisonné son mari. Mais cependant aucune poursuite judiciaire ne fut intentée.

— Au commencement de 1858, la veuve conçut, paraît-il, l'idée, de légaliser sa liaison avec Ant. Desforges. Celui-ci étant marié depuis plusieurs années, il fallait se débarrasser de sa femme. Un complot fut tramé contre la vie de cette malheureuse. Antoine Desforges trempa-t-il dans le projet de meurtre, c'est ce qu'il ne nous est pas permis de juger. Néanmoins, si nous devons nous en rapporter aux dépositions de plusieurs personnes et à la décision d'un jury, la veuve Bésile détermina Jean-Baptiste Desforges, frère de son amant, à lui servir de complice.

Le soir, du 18 janvier dernier, sous prétexte de donner des soins à la dame Desforges, qui était souffrante, la veuve Bésile, vint coucher avec elle. Antoine Desforges était parti, le matin, pour aller inviter le fils de la veuve Bésile, à une noces, qui devait avoir lieu à quelque jour de là.

Vers minuit, les voisins d'A. Desforges furent réveillés par son frère, J.-B., qui leur dit que sa belle-sœur se mourait. On accourut et on trouva un cadavre glacé. La femme Bésile se tenait près du corps. Elle raconta que s'étant mise au lit et endormie avec Mme. Desforges celle-ci s'était réveillée tout à coup, et se plaignant de grands souffrances, puis avait allongé convulsivement le pied et rendu le dernier soupir. Cette version on perut d'autant plus suspecte qu'on ne s'expliquait pas la présence Jean Baptiste chez son frère ; car, quelques heures auparavant, il avait dit, en sortant de chez un ami, qu'il allait coucher à son propre domicile. Le public crut, d'abord, à un empoisonnement ; mais une enquête minutieuse tendit à prouver que la dame Desforges, avait dû être étouffée.

La veuve Bésile, Antoine et J. Bte. Desforges, prévenus d'être les auteurs du crime, furent immédiatement arrêtés à la prison de Montréal. Avant l'ouverture des assises et pendant son incarcération, la femme Bésile déclara à son fils, qui était venu la voir, qu'elle n'était pas coupable et que J. B. Desforges seul était l'assassin de sa belle-sœur, qu'il aurait étouffée avec un oreiller.

Cette déclaration fut produite par l'avocat de la couronne, durant le procès, qui dura quatre jours et créa une profonde sensation dans tout la Bas-Canada.

Le jury rendit un verdict de non-culpabilité en faveur d'A. Desforges et de culpabilité contre la veuve Bésile et J.-B. Desforges, en recommandant toutefois ce dernier à la clémence de la cour.

La peine de mort fut prononcée le 21 avril par M. le juge Aylwin. Les condamnés s'entendirent avec une fermeté remarquable. Toutefois la veuve Bésile ne conserva pas longtemps ce sang froid. Retenue dans son cachot, elle se livra à des accès de fureur. J.-B. Desforges garda son impassibilité.

Nous espérons que la peine de ces misérables serait commuée. Mais son excellence, le gouverneur-général, refusa d'accéder aux pétitions qui lui furent envoyées de Montréal. Samedi dernier, M. le shérif Boston reçut l'ordre de faire dresser la potence. On apprit aux condamnés que la sentence recevrait son effet le 25. La veuve Bésile, qui avait compté sur un pardon, reçut cette nouvelle comme un coup de foudre. J. Bte. Desforges l'accueillit avec une grande résignation. « Ils peuvent me pendre, dit-il, mais je suis innocent. »

Lundi, le 21, l'Évêque de Montréal visita ces malheureux. La femme Bésile était plongée dans un profond abattement. Les exhortations du digne prélat ramènèrent un peu de calme dans son esprit ; mais à cette tranquillité succédèrent bientôt des crises nerveuses et des emportements effroyables. Mardi, elle se mou-